

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764012	Date d'inspection Le 06 novembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité pour le ratio des enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Exigences d'affichage : le menu pour les collations, le permis, le dernier rapport d'inspection, les numéros pour les personnes-contact, l'horaire, les procédures d'évacuation et les allergies avec Épipen sont affichés.
- Vérification de 1 nouveau dossier et mise à jour de l'information pour certains membres du personnel.
- Vérification de 10 dossiers pour les enfants de 5-12 ans ainsi que les consentements signés.

Observation de l'accueil pour les enfants d'âge scolaire, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (pomme, orange et banane) ainsi que fournie par les parents.
Les enfants vont à l'extérieur avant mon départ.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 novembre 2025

Date

original signé par
Claudette Lebel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 novembre 2025

Date